

35/489

portant reconstitution de la situation administrative
de certains fonctionnaires des cadres de la catégorie
A, hiérarchie I

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA PRÉVOYANCE SOCIALE CHARGÉ DE L'INDUSTRIE

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

LE PREMIER MINISTRE CHEF DU GOUVERNEMENT
PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

VISAS:

D.F.

C.F.

- Vu la Constitution du 24 Juin 1958;
Vu la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant le statut général des fonctionnaires des cadres de la République;
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;
Vu le décret n° 59/23/FP du 30 Janvier 1958 fixant les modalités d'intégration des fonctionnaires des cadres de la République;
Vu le décret n° 59/177 du 21.8.59 portant statut commun des cadres de la catégorie ABCDE du personnel de la Police;
Vu le décret n° 62/130/MP du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République;
Vu le décret n° 62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories de la République;
Vu le décret n° 62/197/FP du 9 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;
Vu le décret 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres;
Vu le décret N° 62/426 du 29 Décembre 1962 fixant le statut des cadres de la catégorie A des SAF, notamment en son article 12.
Vu le décret n° 67-50 du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassement (notamment en son article 1er - 2°)
Vu le décret n° 74/229 du 10 Juin 1974 portant attribution de certains avantages aux Economistes, Statisticiens et Diplômés de Grandes Ecoles et Instituts d'Enseignement Supérieur et Commercial;
Vu le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
Vu le décret n° 75/20 du 8 Janvier 1975 portant nomination du Premier Ministre;
Vu le décret n° 75/21 du 9 Janvier 1975 fixant la composition des Membres du Conseil des Ministres;

DECRETE

ARTICLE 1°: En application des dispositions du décret n° 74/229/MJT/DGT/DCGPC du 10 Juin 1974 susvisé, la situation administrative des fonctionnaires des cadres de la catégorie A hiérarchie I dont les noms suivent, titulaires du Doctorat d'Etat ou du Doctorat de 3° Cycle est reconstituée selon le tableau ci-après:

1°/- S.A.F.

(Administration Générale)

Monsieur BISSINGOU Georges, en service détaché auprès de l'Agence
Transcongolaise des Communications - A.T.C. à BRAZZAVILLE

-Titulaire du Doctorat es-Sciences Econo-
miques est intégré et nommé Administra-
teurs 4° échelon stagiaire indice I.060
pour compter du 1er septembre 1972 date
effective de prise de service de l'inté-
ressé.

-Titularisé et nommé Administrateur 4° éche-
lon indice I060 pour compter du 1° Sep-
tembre 1973 ACC 1 an

-Promu au 5° échelon indice I.140 pour
compter du 1° Septembre 1974 ACC néant

Titulaire du Doctorat es-Sciences Econ-
miques est intégré et nommé Administra-
teur 6° échelon stagiaire indice I250
compter du 1er septembre 1972, date eff-
ective de prise de service de l'intéressé

Titularisé et nommé Administrateur 6°
échelon indice I250 pour compter du 1er
septembre 1973 ACC 1 an.

Promu au 7° échelon indice I370 pour
du 1° septembre 1974 ACC néant.

Monsieur MADZENCUE-YOUNOUS en service au Commissariat Général
au Plan à Brazzaville.

-Titulaire du Diplôme de l'Ecole Pratique
des Hautes Etudes (Section des Sciences
Economiques et Sociales) et du Doctorat de
3° Cycle en Economie délivré en France, est
intégré et nommé Administrateur 2° échelon
stagiaire indice 840 pour compter du 9
Décembre 1974, date effective de prise de
service de l'intéressé.

Titulaire du Diplôme de l'Ecole Pratique
des Hautes Etudes (Section des Sciences
Economiques et Sociales) et du Doctorat
de 3° Cycle en Economie délivré en Fran-
ce est intégré et nommé Administrateur 4°
échelon stagiaire indice I060 pour comp-
ter du 9 Décembre 1974, date effective de
prise de service de l'intéressé.

Monsieur KOUZA Félix en service au Ministère du Travail et
la Prévoyance Sociale, chargé de l'Industrie à Brazzaville

Titulaire du Diplôme de l'Ecole Pratique
des Hautes Etudes (Section des Sciences
Economiques et Sociales) et du Diplôme de
3° cycle de l'Institut d'Etudes du Déve-
loppement Economique et Social de Paris
(France), est intégré et nommé Administra-
teur 2° échelon stagiaire indice 890 pour
compter du 2 Janvier 1975, date effective
de prise de service de l'intéressé.

Titulaire du Diplôme de l'Ecole Pratique
des Hautes Etudes (Section des Sciences
Economiques et Sociales) et du doctorat
diplôme de 3° Cycle de l'Institut d'Et-
du Développement Economique et Social
Paris (France), est intégré et nommé Adm-
trateur 4° échelon stagiaire indice I.
pour compter du 2 Janvier 1975, date
effective de prise de service de l'int-
ressé.

